

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202207/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 04/07/2022 L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juillet 2022 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LEBOUC Jacky, LOMBRICI Marie, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES :

M. LANDRY Jacques qui donne procuration à VIRIEUX Jean-François
M. LELASSEUX Patrick qui donne procuration à M. BRETEAU Franck
Mme ROPARS Martine qui donne procuration à M. ANNIC Régis
M. PRE Julien
M. LEFFRAY Stéphane

Mme HUBERT Florence est élue secrétaire de séance.

BILAN DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET VOTE DES TARIFS POUR L'ANNEE 2022-2023

Mme Hubert présente le bilan de l'accueil périscolaire pour l'année 2022-2023.

Le montant des dépenses s'élève à 50 939 €.

Le montant des recettes facturées est de 29 954€ et la subvention de la CAF de 6 814€.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la tarification de l'année 2021-2022, comme suit :

Quotient familial	< 600	1,96€/h
	> 601 à 800	2,08€/h
	> 801 à 1000	2,48€/h
	> 1001 à 1200	2,56€/h
	> 1201 et plus	2,60€/h
Tarif Exceptionnel	Enfant non inscrit, 1 utilisation	5,00 €
Tarif après 18h30	Par ¼ d'heure de dépassement	5,00 €
Pénalité	Non-respect du planning	5,00€ / famille
Petit déjeuner		0,50 €
Goûter		0,50 €

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 18 JUL. 2022